



Retard de travaux en copropriété

Par **mugenito**, le **12/02/2017** à **17:18**

Bonjour à tous,

Je vis dans une copropriété de 80 logements qui a voté des travaux de rénovation énergétique.

Les travaux devaient débuter un juin 2016, ils ont finalement débuté au mois de septembre 2016. Ces travaux étaient prévus d'être livrés à la fin du mois de décembre.

Or, nous sommes maintenant mi-février, et beaucoup de retard s'est accumulé par rapport au planning initial, chose que je peux entendre connaissant les incertitudes et les imprévus dans un si gros chantier de rénovation.

Cependant, le chantier semble tourner au ralenti depuis le début de l'année (peu d'ouvriers qui travaillent, des horaires de travail assez cool, le chef de chantier n'est plus présent sur le chantier car sur un autre chantier, etc). J'ai l'impression que l'entrepreneur ne semble pas pressé de terminer les travaux (aucune date de fin ne nous est communiquée).

Ce retard entraîne des conséquences pour les copropriétaires, notamment en ce qui concerne le décalage d'un an du crédit d'impôts en cas de rénovation énergétique.

Le problème est que le contrat ne prévoit pas de pénalités de retard, ce qui n'incite pas l'entrepreneur à finir rapidement les travaux.

Ma question est donc la suivante : devant ce retard important (travaux qui dureront 9 mois au lieu des 6 mois prévus) et les gênes occasionnées, quelles sont les solutions et possibilités ? Des pénalités de retard ne sont-elles pas applicables malgré que rien ne soit prévu dans le contrat ?

J'ai effectué quelques recherches, mais je n'ai trouvé aucune réponse pertinente au cas que je présente.

D'avance, merci pour vos conseils !

Par **mugenito**, le **17/02/2017** à **11:09**

Je fais un petit up de mon message, étant toujours preneur d'informations/conseils.